



Le 18 août 2020

PAR COURRIEL

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et juridiques et chef de la  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0263**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 21 juillet 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... les pièces justificatives utilisées par Éric Martel afin de réclamer des remboursements pour frais de repas en date des 17 avril 2019 et 25 février 2019. »*

Nous vous informons que conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le détail des dépenses de fonction et des frais de repas du président-directeur général sont accessibles sur notre site Web à l'adresse suivante :

<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/pdg-depenses-fonction.html>

Plus précisément, nous vous informons qu'un remboursement de 436,00\$ a été octroyé à Éric Martel pour une rencontre de travail au restaurant Villa Armando le 17 avril 2019 et que cinq personnes étaient présentes à cette rencontre. De plus, un remboursement de 549,00\$ a été octroyé à Éric Martel pour une rencontre de travail au restaurant Jellyfish le 25 février 2019. Cinq personnes étaient présentes lors de cette rencontre.

Toutefois, en ce qui concerne les pièces justificatives reliées aux comptes de dépenses, nous ne pouvons vous communiquer ces documents et invoquons en conséquence les articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.